

Objectifs imposés – projeteur en technique du bâtiment spécialisation sanitaire

Ces objectifs sont tirés du plan de formation et de la check-list des objectifs de formation en entreprise pour les projeteurs en technique du bâtiment sanitaire, disponibles sur le site www.suissetec.ch (cf liens ci-dessous). Ils servent de base de travail au traitement du RAPPORT DE FORMATION disponible sur www.suissetec.ch/docs_gtp/fr et ne concernent que les compétences professionnelles (point 1 du rapport de formation).

Plan de formation :

http://www.suissetec.ch/library/downloads/bildung/grundbildung/gebaeudetechnikplane_r/franz/1_doc_generaux/2_PF_champ_prof_planification_batimentpdf.pdf

Check-list :

http://www.suissetec.ch/library/downloads/bildung/grundbildung/gebaeudetechnikplane_r/franz/3_class_de_formation_entreprise/Check-list_objectifs_projeteur_sanitaire_CFC.pdf

1^{er} semestre :

- Décrire le plan directeur et l'organigramme de l'entreprise et appliquer les directives administratives de cette dernière ;
- Installer et tenir son poste de travail de façon fonctionnelle, ergonomique et ordonnée ;
- Pendant les visites de chantier, porter un équipement de sécurité et identifier les sources de danger sur le chantier ainsi qu'à l'atelier ;
- Maîtriser l'outil informatique (DAO, MS Office) et connaître la symbolique propre au métier.

2^{ème} semestre :

- Tenir un planning et respecter les délais ;
- Tenir compte des facteurs écologiques dans le choix des matériaux. Séparer et éliminer les déchets ;
- Comparer les propriétés et application des matériaux (sélectionner judicieusement les éléments de construction et les matériaux des installations en tenant compte des critères écologiques et économiques);
- Maîtriser la lecture et l'interprétation des plans/schémas, les cotations, échelles et les impressions des plans.

3^{ème} semestre :

- Liquider systématiquement les travaux généraux et répétitifs (acquérir une certaine autonomie) ;
- Effectuer et appliquer les calculs dans le cadre de la pratique et des tâches professionnelles ;
- Réaliser des plans et schémas en fonction des métiers d'installations simples;

- Planifier et dimensionner des installations d'eau froide conformément aux directives valables.

4^{ème} semestre :

- Mettre en œuvre les prescriptions légales, normes, directives et recommandations en vigueur ;
- Etablir des métrés et des sorties de matériel ;
- Esquisser les parties d'une installation, les coter et les intégrer dans des plans d'atelier et de montage (isométrie) ;
- Participer à des travaux de montage, d'entretien ou d'inspection.

5^{ème} semestre :

- Planifier les installations de traitement des eaux usées et d'eau de pluie ;
- Obtenir et calculer les offres pour des projets simples et des soumissions ;
- Planifier et dimensionner des installations d'eau chaude conformément aux directives valables ;
- Calculer des installations d'adoucissement de l'eau.

6^{ème} semestre :

- Choisir et calculer des installations de mise en pression ;
- Concevoir des installations sanitaires complètes dans des projets simples ;
- Participer à des travaux de montage, d'entretien ou d'inspection ;
- Participer à des séances de coordination avec d'autres corps de métier.

7^{ème} semestre :

- Expliquer le fonctionnement et le réglage d'installations de commande et de régulation simple ;
- Elaborer des descriptifs et des instructions pour des installations ;
- Planifier et interpréter des installations solaires simples ;
- Concevoir des installations de gaz pour une installation sanitaire simple.

8^{ème} semestre :

- Préparation à l'examen final, pratique et théorique.

Attention : les objectifs susmentionnés représentent un minimum global de formation commun à toutes les entreprises formatrices. Il est évident que les objectifs propres au travail effectué par vos apprentis au sein de vos entreprises respectives doivent également être pris en compte, en plus des objectifs ci-dessus, dans le cadre des évaluations semestriels.